

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

À la séance régulière du conseil tenue le 3 février 2025, à 19h30 et à laquelle sont présents : Mesdames Nancy Côté, Guylaine Kenney et Diane Parent ainsi que Messieurs Maxime Anctil et Nelson Sirois.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.
Madame Nadine Beaulieu, directrice-générale et greffière-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION numéro 13-25

TAUX INTÉRÊT 2025

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse détermine le taux d'intérêts annuel pour l'année 2025 à 14% et l'échéance pour le calcul des intérêts des versements à 90 jours.

Copie certifiée conforme donnée à Saint-Moïse, ce 5 février 2025



Nadine Beaulieu, Directrice générale et greffière-trésorière